Journal de Roubaix

Cinquante-et-unième année — N° 333

Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX

JEUDI 29 NOVEMBRE 1906

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes — Trois mois...... 5 francs; Six mois...... 9 —; Un an...... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue — TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix.................... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing.................. Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5
A Mouscron................... [illegible]
A Tournai.................... Chez [illegible], rue Bourdon Saint-Jacques
A Paris et à Bruxelles....... Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques

HUIT PAGES 5 Centimes

CAUSERIE MÉDICALE

La lutte contre la Tuberculose

L'œuvre des Jardins ouvriers et la tuberculose. La cure d'air dans la tuberculose. — Les sanatoriums. — Le home-sanatorium. Mode d'action et résultats

Le deuxième *Congrès International des Jardins Ouvriers*, réuni à Paris, au début de ce mois, vient de clore brillamment ses travaux. C'est un succès pour les organisateurs et tout particulièrement pour M. l'abbé Lemire, le propagateur dévoué de cette œuvre éminemment intéressante des Jardins Ouvriers. L'hommage d'estime et d'admiration apporté à « ce prêtre si loyal, si sincère » par ses adversaires politiques eux-mêmes — par ceux-là surtout que leurs hautes fonctions officielles faisaient plus réservés et plus discrets — rend plus éclatante encore l'excellence de son apostolat. Il nous montre à quel regain de sympathie, à quels résultats féconds peuvent prétendre les catholiques, lorsqu'ils abandonnent les misérables et stériles discussions politiques pour une action sociale profonde, inspirée d'un commun amour du peuple et du Christ. Les hauts fonctionnaires de l'Etat, comme les hommes politiques de droite ou de gauche, comme les philanthropes et les économistes, comme les éminents professeurs des facultés de médecine ont proclamé les bienfaits de cette œuvre d'hygiène sociale : le Jardin Ouvrier.

Notre pensée n'est point de rappeler ici tous les points de vue qui ont été envisagés dans ces importantes réunions, mais simplement d'insister quelque peu plus sur une communication particulièrement intéressante de M. le professeur Grancher, membre de l'Académie de Médecine. Elle a trait à la Tuberculose et les Jardins ouvriers. Poursuivant la lutte entreprise depuis tant d'années contre le terrible fléau, M. le professeur Grancher a montré tout le parti que l'on pouvait tirer du Jardin ouvrier au point de vue de la prophyllaxie et de la cure de la tuberculose.

Personne n'ignore, en effet, que, à l'heure actuelle, l'un des plus sûrs moyens de guérison que nous possédions contre cette maladie sociale, c'est encore le *sanatorium*. Le sanatorium est un établissement de repos, de suralimentation et d'aération continue. Il ne vaut surtout que par la cure d'air qu'il impose aux malades. Le sanatorium fait l'éducation du tuberculeux et lui apprend à s'aérer jour et nuit. Malheureusement cet instrument si efficace est en même temps extrêment coûteux, si coûteux qu'il n'y faut point raisonnablement songer dans la lutte intensive et généralisée contre la tuberculose. Si nous excluons quelques personnalités riches ou quelques individualités particulièrement intéressantes, et, à ce titre, soignées en partie aux frais de l'Etat ou d'une collectivité quelconque, comme au Sanatorium de Montigny, l'immense majorité des tuberculeux n'a d'autre ressource que se soigner à domicile... ou à l'hôpital, moyen extrême et désastreux, dans le cas présent. Il faut donc s'efforcer de réaliser la cure d'air à domicile, la cure d'air à bon marché par ce que l'on a appelé le *home-sanatorium*.

C'est ici qu'apparaît le rôle bienfaisant du Jardin dans le foyer de l'ouvrier malade, de l'ouvrier tuberculeux. Que sert-il à celui-ci de s'aérer la nuit, si, dans la journée, il est confiné dans l'étroite chambrette, dans la commune salle à manger ? Pour que la cure d'air soit complète, il faut le séjour à l'air libre, à l'abri des vents, du soleil et de la pluie. Il faut le grand air du bon Dieu, comme disent les braves gens...

Le jardin ouvrier, situé non loin de la demeure du malade, adjacent même à celle-ci, en tout cas, un peu éloigné du centre de l'agglomération, à l'abri des bruits, des poussières et des inhalations malsaines, tout planté de légumes et parsemé de fleurs, protégé au besoin par de hâtifs arbustes, ne constitue-t-il pas, pour le pauvre phtisique, le plus délicieux des refuges, pendant la bonne saison ? Soigneusement protégé, par quelque tente économiquement dressée, contre la pluie, le vent, le soleil même, le malade peut y passer la plus grande partie de l'année et parachever ainsi la guérison d'un mal dont l'évolution n'est point trop avancée.

Comment agit cette cure d'air, si improvisée soit-elle ? Il serait trop long de l'expliquer ici. Qu'il nous suffise de constater combien rapidement l'aération continue — *de jour et de nuit* — fait tomber la fièvre, diminue l'expectoration, augmente l'appétit, donne à tous les organes défaillants une activité nouvelle. Les résultats de la cure d'air méthodiquement instituée, avec le dosage et les précautions individuelles qu'elle comporte, — comme tout procédé thérapeutique,— sont parfois étonnants. Nous en connaissons des exemples, obtenus même dans ce pays brumeux du Nord, en plein cours d'une saison particulièrement froide et humide. Certes, il y a des échecs, mais les résultats sont assez satisfaisants pour que nous ne négligions pas ce moyen si simple, si facilement à notre portée, en attendant le remède définitif, si tant est qu'il puisse jamais exister...

Encourageons, même à ce point de vue tout restreint, l'œuvre, par ailleurs, si intéressante des Jardins ouvriers. Par notre apostolat bien compris, nous aurons permis à de malheureuses victimes de l'organisation sociale de réparer la déchéance physiologique qui les frappe et rendu peut-être une partie de leur valeur humaine et sociale à de pauvres êtres, qu'étreint parfois le pesant et douloureux souci de paternelles responsabilités...

Dr H. VERMERSCH.

BULLETIN

27 novembre.

Le Sénat a voté l'urgence du projet de loi tendant à la suppression de l'emploi du blanc de céruse.

—×—

La Chambre a discuté le matin le budget de l'agriculture. Elle a validé le soir les élections de MM. de Gailhard-Bancel et Guilloteaux.

—×—

L'ordre d'appareillage n'a pas encore été donné pour Tanger. On se demande maintenant s'il y aura une démonstration navale.

—×—

Les inventaires ont continué mardi à Nantes et dans la Lozère, sans notables incidents.

L'INDEMNITÉ LÉGISLATIVE

La proposition Quilbeuf. — La Gauche résistera et défendra l'augmentation

Paris, 27 novembre. — On disait cet après-midi au Palais-Bourbon que ce serait au début de la séance de vendredi que M. Quilbeuf développerait à la tribune sa proposition tendant à ce que l'augmentation de l'indemnité législative n'entre en vigueur qu'à partir de la prochaine législature. Le débat sera des plus mouvementés.

Mais d'après des renseignements recueillis au dernier moment ce ne serait peut-être que la semaine prochaine que viendrait devant la chambre la discussion de la proposition Quilbeuf.

La fameuse commission de comptabilité dont M. Baudon fut le rapporteur ténébreux s'est réunie aujourd'hui dans le plus grand secret. Elle n'a pris encore aucune résolution ferme. Ce n'est que demain qu'elle s'arrêterait à une décision définitive.

Ajoutons que les parlementaires de gauche maintenant nantis d'une augmentation de 6.000 francs, se déclarent à l'abri de tout choc en retour parlementaire et soutiennent que la loi du 29 novembre dernier sur l'indemnité législative ne saurait être modifiée que par une nouvelle loi, toutes motions indirectes devant être caduques selon eux aux termes du règlement.

L'ATTENTAT CONTRE M. MERLOU

ancien ministre des Finances

Déclarations de Mme Dallemagne au commissaire de police

Paris, 27 novembre. — D'après de nouveaux renseignements, Mme Dallemagne a déclaré, au commissaire de police, que les motifs de sa haine contre l'ancien député de l'Yonne étaient trop connus pour qu'elle ait besoin d'y revenir. Elle se contenta d'ajouter qu'elle aurait déjà commis son acte dès le jour où elle a vu à l' « Officiel » la nomination qu'elle qualifie de scandaleuse de M. Merlou comme ministre plénipotentiaire à Lima, mais qu'à ce moment elle était souffrante d'un mal qui l'a retenue six semaines au lit.

Son révolver, de modèle américain sortant de chez l'armurier, ne contenait que les quatres balles qui, toutes, ont été tirées, et dont les douilles étaient restées dans le barillet. Le calibre de cette arme est de six millimètres. Il semble résulter de l'enquête et des déclarations de Mme Dallemagne que cette dernière n'a pas eu l'intention de tuer M. Merlou. Elle se serait, a-t-elle dit, si elle avait voulu le faire, procuré un revolver plus sérieux et n'aurait pas

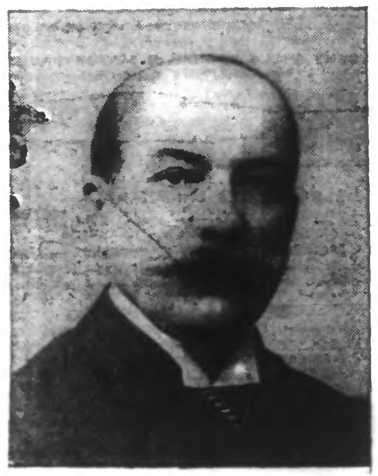

M. MERLOU

Ancien ministre des Finances
Blessé d'un coup de revolver tiré par Mme Dallemagne

tiré dans la direction du sol. Elle a voulu, affirme-t-elle provoquer un nouveau scandale et attirer de nouveau l'attention sur l'ancien député dont, plus que jamais, elle est résolue à tirer vengeance.

Transférée au Dépôt. — La blessure de M. Merlou

Mme Dallemagne, dite Addey, a été transférée, dans la matinée, au Dépôt. Contrairement à ce qui a été publié, ce n'est pas aux jambes que M. Merlou a été blessé ; l'ancien ministre des finances a reçu une balle dans le bras gauche, au-dessous du biceps. L'autre balle est allée le frapper dans le dos, mais a été amortie par les vêtements.

Interrogatoire d'identité

Dans l'après-midi, M. Flory, juge d'instruction, a fait subir l'interrogatoire d'identité à Mme Dallemagne contre laquelle est relevée l'inculpation de coups et blessures.

L'inculpée déclare qu'elle avait prémédité son acte et qu'elle avait l'intention de tuer M. Merlou, tout cela afin de comparaître devant la Cour d'Assises.

LES DÉSORDRES DE PORTSMOUTH

Le principal coupable condamné à cinq ans de servitude pénale

Londres, 27 novembre. — Le Conseil de guerre réuni à Portsmouth, sur le « Victory », pour juger les onze chauffeurs impliqués dans la mutinerie, a prononcé son arrêt au sujet du principal inculpé, Edwin Moody, reconnu coupable d'avoir poussé ses camarades à se mutiner, lors des troubles récents qui se produisirent dans les casernes de la marine. Moody est condamné à cinq ans de servitude pénale.

LA SÉPARATION

Le séquestre des biens cultuels

Voici le texte d'une circulaire relative à la « mise sous séquestre des biens des établissements publics du culte » :

« Nancy, 22 novembre 1906.

» *Le Préfet de Meurthe-et-Moselle à Messieurs les représentants légaux et à Messieurs les comptables des établissements publics du culte.*

» Aux termes de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, les biens des établissements publics du culte (fabriques des églises, menses, etc.), non attribués à des associations cultuelles, doivent être mis sous séquestre un an après la date à laquelle ladite loi est devenue exécutoire dans le département, c'est-à-dire le 13 décembre 1906.

» Dès ce moment les établissements publics du culte n'auront plus d'existence légale et on ne pourra par conséquent effectuer en leur nom aucune opération de recette ou de dépense.

» A cette même date, les administrateurs des établissements devront déposer les archives qu'ils détiennent entre les mains du receveur des domaines que j'aurai nommé séquestre, et les trésoriers ou receveurs devront remettre au bureau de ce fonctionnaire les fonds, valeurs, titres de propriété et de créance et tous documents de comptabilité, à l'exception seulement des pièces de dépenses et des registres de comptabilité qui leur sont nécessaires pour présenter, sans aucun délai, leurs comptes de gestion, conformément aux prescriptions de l'article 7 du décret du 16 mars 1906.

» Les comptables sont d'ailleurs dispensés de produire à l'appui du compte de gestion le compte administratif et la délibération mentionnés dans le décret du 27 mars 1893 sur la comptabilité des fabriques.

» *Il importe, pour ne pas engager votre responsabilité personnelle, que vous vous conformiez strictement aux prescriptions légales rappelées ci-dessus. En réservant quoi que ce soit des valeurs ou des documents que la loi vous oblige à remettre au séquestre, vous vous exposeriez à des poursuites judiciaires.*

« Les comptables qui tarderaient à rendre leurs comptes de gestion deviendraient passibles des amendes prévues par les lois en vigueur. Enfin, s'ils n'obtempéraient pas aux injonctions que le juge des comptes ordonnerait au vu des pièces et des écritures et qui auraient pour objet de prescrire soit la restitution des sommes indûment dépensées, soit le reversement des recettes dissimulées, soit la production de justifications plus complètes, ils tomberaient sous le coup de la loi.

» Je crois devoir vous rappeler, en outre, que pour assurer le recouvrement des sommes exigibles, une « hypothèque légale » instituée par loi du 5 septembre 1807, relative aux droits du Trésor public sur les biens des comptables, peut être inscrite sur tous les biens présents et à venir des receveurs des fabriques.

» D'autre part, aux termes de l'article 7 du décret du 16 mars 1906, tous les comptables des établissements ecclésiastiques doivent faire arrêter leurs registres de comptabilité par les représentants de ces établissements.

» Je vous invite, en conséquence, à prendre les mesures nécessaires pour que cette formalité soit accomplie à l'expiration du terme légal, c'est-à-dire le 12 décembre prochain au soir.

Le préfet : HUMBERT. »

LES AFFAIRES DU MAROC

Les négociations secrètes. — Le retour de l'amiral Touchard. — Les préparatifs. — L'attitude de l'Allemagne. — La situation.

S'il faut en croire un de nos confrées parisiens l'opinion a été un peu égarée au sujet de la démonstration navale qui doit se faire à Tanger.

Voici, dit l'« Eclair », ce qui s'est passé :

« Des notes ont été échangées d'abord entre les gouvernements espagnol et français en vue d'une démonstration navale à Tanger, à laquelle l'Angleterre devait prêter son appui, au moins moral, en mobilisant son escadre de Gibraltar.

» M. Gullon, ministre des Affaires étrangères espagnol, a, du reste, dans ses premières déclarations, annoncé formellement cette démonstration où la France et l'Espagne, a-t-il dit, devaient jouer un rôle effectif « tandis que l'Angleterre ferait acte de présence ».

» En fait, les dépêches officielles et d'origine privée ont confirmé les préparatifs de l'escadre anglaise à Tanger.

» Sur ces entrefaites, une note a été envoyée par M. Pichon, déclarant que l'envoi de navires n'était pas nécessaire et la démonstration navale était inutile.

» Cette note a causé, dans les milieux intéressés, la plus vive surprise, car on la jugeait contradictoire avec les instructions précédentes. »

Interview de l'amiral Touchard

Toulon, 27 novembre. — L'amiral Touchard, retour de Paris, est arrivé à Toulon, à onze heures. Il était attendu à la gare par le vice-amiral Marquis, le contre-amiral Germinet, de la division de réserve, le capitaine de vaisseau Auvert, son chef d'état-major.

Des journalistes attendaient l'amiral Touchard à sa descente de wagon. « Eh bien, amiral, lui ont-il dit, quelles nouvelles nous apportez-vous ? — Aucune pour le moment, a-t-il répondu. — La division des cuirassés va-t-elle appareiller pour le Maroc ? — Je n'ai pas encore reçu l'ordre d'appareillage. J'attends de mon ministre, le signal de mon départ ». L'amiral Marquis a laissé entendre qu'il n'y avait aucun départ en perspective pour aujourd'hui.

L'amiral Touchard est rentré aussitôt après son arrivée à bord du « Suffren ».

L'aménagement de la « Nive »

Toulon, 27 novembre. — La « Nive » est maintenant aménagée à deux fins, d'abord comme bateau-hôpital, ensuite comme transport, pouvant recevoir jusqu'à 1.200 hommes de troupes.

Le vapeur français « Rhône-et-Saône », qui a apporté dimanche 800 tonnes de blé, sera transformé en navire-hôpital.

La démonstration navale et l'Allemagne

On télégraphie de Cologne que la « Gazette de Magdebourg » apprend officiellement que le gouvernement allemand a reçu de Paris et de Madrid l'assurance que l'action franco-espagnole au Maroc se conformerait strictement aux limites prescrites par la conférence d'Algésiras, et que, même si les deux puissances étaient dans l'obligation de débarquer des forces importantes au Maroc, une telle démarche ne cacherait aucun désir secret.

D'autre part, on télégraphie de Berlin à la « Neue Press » :

« On assure, dans les cercles bien renseignés, que le gouvernement allemand a accueilli avec satisfaction les renseignements qu'il a reçus de la France et de l'Espagne au sujet du Maroc.

» Le gouvernement observe, dans les circonstances actuelles, une attitude neutre et considère qu'il a seulement au Maroc à veiller à la sauvegarde des intérêts allemands. »

Enfin, on mande également de Berlin, à la « Zeit » :

« Le gouvernement est absolument tranquillisé par les déclarations de la France et de l'Espagne dont l'action actuelle, au Maroc, a seulement pour but de protéger leurs nationaux.

» On est assuré que les diplomates, réunis à Tanger, obtiendront que les indigènes et les prétendants cessent leurs agressions contre les Français et les Espagnols. »

L'attitude de l'Espagne

Madrid, 27 novembre. — On télégraphie du Ferrol qu'on a reçu un télégramme urgent du ministre de la Guerre ordonnant que quatre-vingts hommes d'infanterie de marine se rendent à Cadix pour compléter les effectifs.

Trois cents hommes partiront pour le Maroc le 15 décembre. On organise à Cadix une brigade de 4.000 hommes.

Ce qui se passe à Tanger

Tanger, 27 novembre. — Ce matin des Andjeras ont attaqué la maison de M. Harris, correspondant du « Times ». La maison a été défendue par les troupes du gouvernement et par des gardes envoyés de Fez par Raisouli.

Des renforts partent de Tanger. Il y aurait plusieurs tués et blessés, mais on ne sait rien de certain, sinon que les troupes tiennent tête à leurs agresseurs.

L'incendie du Navire-École l' „Algésiras"

en rade de Toulon

La coque carbonisée. — Un détail émouvant de la catastrophe : trois matelots surpris par les flammes. — Faut-il croire à la malveillance ? — Étranges propos

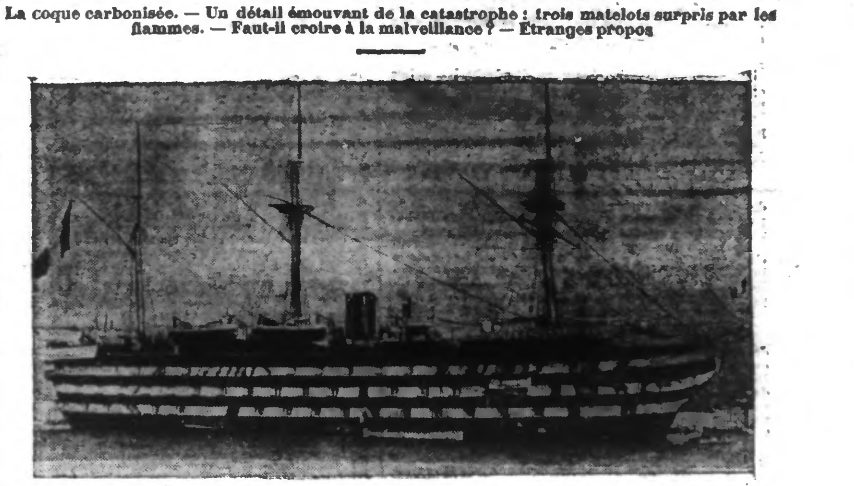

LE NAVIRE-ÉCOLE L' « ALGÉSIRAS » incendié en rade de Toulon

Toulon, 27 novembre. — Après avoir brulé toute la nuit, la coque de l'*Algésiras* est maintenant entièrement consumée. Des voies d'eau qu'on a été impuissant à aveugler se sont déclarées de toutes parts et la ferraille qui est entassée dans ses flancs va faire couler les restes du navire.

Le récit d'un témoin. — Terrible réveil

Toulon, 27 novembre. — Au cours de l'enquête relative à l'incendie de l'*Algésiras*, un second-maître torpilleur a fait le récit suivant :

« *Il est exact que Jouffriot, Chalade et Delumeau couchaient dans le magasin même, au-dessus des cales. C'était un endroit assez malsain, dépourvu d'air et de lumière. Comme de coutume, les trois marins avaient installé dimanche soir, leurs hamacs dans ce réduit et s'étaient couchés vers 8 heures. Plongés dans un sommeil profond, il ne s'éveillèrent pas au premier branlebas.*

« C'est alors que je m'avisai de leur absence et que je descendis à leur secours. Suffoqués par la chaleur, Jouffriot, Chalade et Delumeau venaient de sauter à bas de leur hamac. — Sauvez-vous vite, leur criai-je, le feu est à bord. Puis je remontai précipitamment. La fumée m'aveuglait, je n'avançais qu'avec la plus extrême difficulté et comprenant qu'il me serait impossible d'aller plus avant, je sautai à la mer par un sabord ouvert.

« C'est à cette résolution que je dois d'avoir à l'heure actuelle la vie sauve. En quelques brassées, j'eus tôt fait d'atteindre le quai. Alors je me précipitai pour savoir ce qu'il était advenu des marins que j'avais laissés à bord. Hélas, je ne les ai plus revus et ma conviction est qu'ils ont péri tous trois. »

Un marin a affirmé avoir vu Chalade, la tête enveloppée dans un couverture, se diriger vers la coupée. Le malheureux allait l'atteindre, lorsque soudain il chancela et tomba dans la fournaise. Juste à ce moment la coupée devenait la proie des flammes. »

L'étendue du désastre. - Soixante torpilles perdues

Les nouvelles déclarations reçues de l'équipage repoussent toujours les bruits tendant à faire croire à la malveillance. Il est établi que l'incendie a causé une perte plus considérable qu'on ne supposait tout d'abord, non pas tant à cause de la valeur du navire, mais à cause du matériel qu'il contenait.

Il y avait effectivement à bord environ soixante torpilles qui sont perdues. Ces temps derniers, on avait également installé de nouveaux appareils de télégraphie sans fil et de tout cela il ne reste plus rien. D'autre part, les officiers et les hommes ont tout perdu.

L'enquête sur les causes du sinistre
Etranges propos

Le procureur de la République et le capitaine de frégate Lefebvre de l'état-major ont eu une entrevue au sujet de propos qu'auraient entendus un retraité de la marine et un ouvrier de la pyrotechnie. Dimanche, ils auraient entendu deux matelots se disputant vivement et qui auraient dit : « Ce soir, il se passera quelque chose sur l'« Algésiras ».

Ces deux personnes confirment le propos, mais ne peuvent dire qu'il s'agissait de la préparation d'une catastrophe.

Le capitaine de frégate Legras, commissaire du gouvernement près du tribunal maritime, et M. Dutrey, commissaire spécial, adjoint de police, ont néanmoins continué à rechercher les auteurs de ces propos auxquels on n'attache pas une grande importance.

La version qui paraît la plus plausible et que nous avons rapportée hier, c'est qu'il y a pu avoir imprudence de la part d'un matelot et qu'une bougie a pu communiquer le feu qui aurait couvé et se serait ensuite étendu.

Le dévouement des sauveteurs

On signale toujours de nombreux actes de dévouement accomplis par l'équipage de l'« Algésiras » et par les hommes des bâtiments voisins et des divers services accourus pour le sauvetage.

LES INVENTAIRES

Les forces de police. — A la Cathédrale de Nantes. — Dans un petit Séminaire. — Résistance passive. — La protestation de Mgr Andrieu

DANS LA LOIRE-INFERIEURE

Nantes, 27 novembre. — En vue de l'inventaire des onze églises de Nantes, M. Huart, le nouveau préfet de la Loire-Inférieure, avait pris des mesures extraordinaires. Les troupes de la garnison avaient été renforcées des soldats des 64e, 193e et 197e régiments d'infanterie, des cavaliers des 5e et 8e cuirassiers, du 1er hussards, de gendarmes et de soldats du génie. Mais aucun incident notable ne s'est produit.

A Nantes

Les opérations ont commencé à 5 heures du matin à Nantes avec le concours de 1500 hommes de troupe sous les ordres du général Delpech de Commeras.

A la cathédrale les portes et les placards de la sacristie ont du être enfoncés à coups de hache, Mgr Rouard, évêque de Nantes, sommé de donner les clefs de ses appartements pour procéder à l'inventaire de la mense épiscopale s'y est énergiquement refusé.

Les opérations terminées, la foule des catholiques s'est rendue à la cathédrale ou Mgr Rouard a prononcé une allocution. Le prélat a fait observer que selon les instructions du Pape, la résistance avait été passive.

La cérémonie s'est terminée sans incident.

DANS LA LOZÈRE

Marvejols, 27 novembre. — On a procédé ce matin en présence du préfet de la Lozère à l'inventaire du Petit Séminaire. Deux compagnies du 122e de ligne, un peloton de dragons et un peloton de gendarmes avaient pris position devant l'établissement.

Le commissaire de police ayant notifié au Père Supérieur la sommation écrite d'avoir à ouvrir les portes : « Nous ne cèderons qu'à la force » a répondu le directeur. Aussitôt les sapeurs du génie ont enfoncé une porte de service ; puis le Préfet, suivi du Commandant de Gendarmerie, du receveur de l'enregistrement et de quelques gendarmes, est entré dans la cour du Petit Séminaire où les élèves chantaient « Le Parce Domine ». Pendant l'inventaire les élèves ont acclamé l'armée.

Le départ du Préfet a été salué par les cris de « Liberté ! Liberté ! »

La population est restée très calme.

Mgr Andrieu ne sera pas poursuivi

Marseille, 27 novembre. — Le parquet a décidé de ne pas poursuivre Mgr Andrieu, évêque de Marseille, pour la protestation publiée par lui contre les inventaires.

L'affaire du « Nouvelliste de Bretagne »

A la suite de l'incident du « Nouvelliste de Bretagne » et comme sanction à l'enquête ouverte, le garde des sceaux vient de décider le déplacement du procureur de la République de Morlaix.

D'autre part, le dossier de l'affaire a été retiré au juge d'instruction de Morlaix.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du matin du mardi 27 novembre

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Jean Cruppi, vice-président.

Le budget de l'agriculture

On en est au chapitre 49 *bis* du budget de l'agriculture : Répression des fraudes et exécution de la loi du 1er août 1905 et autres lois spéciales.

M. CAZENEUVE estime qu'on a eu raison de réunir en un seul les services d'inspection de la pharmacie et de l'inspection relative aux fraudes. Mais le crédit de 308.000 francs, déjà insuffisant pour le premier de ces services, sera plus insuffisant encore après la fusion des deux, la réorganisation des services de pharmacie devant exiger, en effet, l'augmentation du nombre des inspecteurs. Où trouvera-t-on les ressources nécessaires ?

M. RUAU reconnaît qu'il y a le plus grand intérêt à presser l'application de la loi sur les fraudes. Mais l'exécution de cette loi exigera de grosses dépenses ; or, il ne dispose, cette année que de 400.000 francs.

Avec cette somme, il sera impossible de supprimer d'un seul coup la fraude sur tout le territoire. Que l'on se préoccupe donc tout d'abord, des denrées alimentaires de première nécessité ; telles que le lait, le beurre et le vin.

Les fraudes sur les beurres sont particulièrement difficiles à réprimer ; la loi de 1897 devra être modifiée.

Les chapitres 50 et 82 sont adoptés.

On adopte ensuite un projet de résolution de MM. Empereur et Marc Revise, tendant au relèvement du traitement des gardes forestiers.

Les chapitres 53 à 61 sont adoptés.

Le chapitre 62 sur la chasse est réservé.

La séance est levée à midi 10.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brisson.

M. ALBERT SARRAUT dépose un projet de loi relatif à la création d'un emploi de directeur et d'un emploi de chef de service au ministère de l'intérieur.

Ce projet est renvoyé à la commission du budget.

DÉPUTÉS VALIDÉS

L'ELECTION GUILLOTEAUX

La Chambre s'occupe ensuite de la validation de M. Guilloteaux de la 3e circonscription de l'arrondissement de Lorient. Le bureau conclut à l'enquête.

M. DE FOLLEVILLE combat ces conclusions.

Déjà, en 1902, M. Guilloteaux a été soumis à une enquête. Ce procédé, qui consiste à soumettre invariablement un élu à l'enquête, est une façon de le déconsidérer. (Très bien, très bien, à droite.)

M. Guilloteaux se trouve en présence des mêmes adversaires qu'en 1902. Ils sont au nombre de cinq.

Vous êtes en présence des mêmes allégations qu'en 1902. Le procédé est resté le même ; on recueille des signatures sur des feuilles en blanc, qu'on remplit ensuite des déclarations les plus outrageantes. (Exclamations indignées à droite.)

Le rapporteur a retenu les griefs suivants : ingérence cléricale, pression patronale, corruption et état des urnes dans les îles d'Houat et de Belle-Ile.

Toutes les accusations de ce genre ont été reconnues fausses. Si nous devions entrer dans tous ces détails, je vous demande, messieurs, quel est celui d'entre vous